



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pré-demande passeport biométrique

Faire une «Pré-demande passeport», à tout moment et sans besoin d'imprimer le formulaire

En vue de simplifier les démarches administratives des usagers et de sécuriser le recueil des informations nécessaires à l'enregistrement des demandes de passeports, un télé-service « Pré-demande passeport » sera accessible. Jusqu'à présent, la demande de passeport, ou son renouvellement, est faite sur le formulaire papier CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Ce nouveau télé-service « Pré-demande » permet de recueillir, de manière dématérialisée, sans utiliser ce formulaire CERFA, les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Qui peut utiliser ce télé service ?

Toute personne demandant une première demande de passeport ou son renouvellement.

Comment faire une pré-demande ?

Pour utiliser ce télé service, [créez votre compte](https://passeport.ants.gouv.fr/Questions-frequentes/Utilisation-du-site/Comment-creer-mon-compte-usager) en quelques minutes (https://passeport.ants.gouv.fr/Questions-frequentes/Utilisation-du-site/Comment-creer-mon-compte-usager), puis saisissez, en trois minutes, les informations dans « Pré-demande Passeport » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Vous avez fini de saisir les informations pour la « Pré-demande Passeport » ; il ne vous reste plus qu'à vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les [pièces justificatives](#) et le [timbre fiscal](#).

Conservez le numéro de votre « Pré-demande Passeport » : **il est indispensable à la mairie.**

Attention : veuillez vous renseigner auprès de votre mairie avant de vous déplacer : il se peut que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous.**

==> Pour poursuivre votre démarche : [les coordonnées de votre mairie](#)

(https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-une-demande-de-passeport-biometrique2)

Comment cela se passe en mairie ?

Grâce au numéro que vous lui aurez fourni, l'agent de mairie télécharge les informations de votre « Pré-demande Passeport ». L'agent vérifie les autres pièces de votre dossier et procède au recueil de vos empreintes.

A la fin de l'enregistrement de votre demande, l'agent de mairie vous délivre un récépissé de demande de titre biométrique sur lequel figure le **numéro de votre demande de passeport**, avec lequel vous pourrez suivre l'avancement de la [production de votre passeport en ligne](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-passeport) (<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-passeport>).